DESCRIPTION

D'UN NOUVEL INSTRUMENT

NOMMÉ

PASSE-MÈCHE,

SERVANT A ÉTABLIR LE SÉTON;

PAR

J. JAEQUEMYNS,

DOCTEUR EN MÉDECINE ET EN CHIRURGIE, A DADIZEELE PRÈS MENIN; MEMBRE DE LA COMMISSION D'EXAMEN ET DE SURVEILLANCE MÉDICALE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE; MEMBRE DES SOCIÉTÉS DE MÉDECINE DE BRUXELLES, DE LOUVAIN, DE PARIS, ET DE LA SOCIÉTÉ CHIRURGICALE D'AMSTERDAM; MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÉGE, DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX ARTS ET DES LETTRES DE GAND, DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE MAASTRICHT, ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LITTÉRATURE NATIONALE DE BRUGES.

A ROULERS,

CHEZ DAVID VAN HEE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

MDCCCXXVII.

DESCRIPTION

D'UN NOUVEL INSTRUMENT NOMMÉ

PASSE-MÈCHE,

SERVANT A ÉTABLIR LE SÉTON.

Comme la science du médecin est parvenue à fixer des règles certaines sur l'emploi des révulsifs, des règles qui en assurent ordinairement les bons effets, et que nos ancêtres n'ont ébauché que confusement; comme il parait constant que les inflammations chroniques demandent autant les révulsifs que les inflammations aiguës exigent les saignées, nous croyons utile de faire connaître un instrument de notre invention, par lequel on établit un des exutoires les plus puissants pour opérer une révulsion (*).

Le séton, dont il s'agit ici, semble en effet occuper le premier rang parmi les moyens révulsifs nommés exutoires. Son usage remonte aux premières époques de l'art, et les praticiens les plus célèbres de nos jours y ont recours avec succès dans bien des maladies. Cet exutoire, qui pénètre dans le tissu cellulaire sous-cutané, qu'on peut prolonger et supprimer à volonté, a, par ceci, des avantages très-notoires sur les autres moyens du même genre.

(*) Si nous ne nous trompons pas, beaucoup d'affections aiguës ne disparaissent entièrement que par l'effet d'une révulsion naturelle ou artificielle; et cette dernière médication nous parait aussi souvent négligée qu'intempestivement mise en pratique.

Avec les avantages du séton marche cependant un inconvéniant qui met souvent obstacle à son application : c'est l'opération qu'il demande. Celle-ci inspire à beaucoup de malades une telle appréhension, qu'ils ne consentent à la subir que lorsque les symptômes de leur maladie les pressent vivement ; et alors ce remède, si efficace en temps opportun, est souvent impuissant comme tous les autres moyens thérapeutiques, employés trop tardivement. Le médecin, qui dans ce cas doit toujours agir, tente l'impossible : il sert sa conscience et non l'art qu'il exerce. Que nous en connaissons de tristes exemples !

Afin de diminuer l'antipathie qu'on a généralement contre le séton, nous avons imaginé, en 1824, un instrument par lequel on l'établit presque à l'inçu du malade et, nous pouvons le dire, presque sans douleur. L'extrême rapidité avec laquelle on établit ledit exutoire, par ce nouvel instrument, fait dire aux personnes, sur lesquelles nous l'avons employé, que la douleur qu'il occasionne ne surpasse guère celle de la saignée ; et des enfants de cinq à six ans croyaient qu'on leur avait simplement appliqué une emplâtre à la nuque, quand nous avions porté une large mèche à travers les téguments et le tissu cellulaire.

Cet instrument, fait en acier, que nous croyons pouvoir nommer *Passe-mèche*, *Wick-steeker* dans notre langue, et qui est joint à cette description, consiste en une aiguille et un porte-aiguille. La première est une lame qui représente la pointe de l'aiguille à séton ordinaire, et qui a la longueur d'un pouce et demi. Elle offre à sa base deux ouvertures dont l'une reçoit la mèche, et l'autre, qui est dans son épaisseur, le bout du porte-aiguille. Celui-

ci n'est qu'une tige aplatie, de deux pouces et demi de longueur, qui n'a que la moitié de la largeur de l'aiguille, laquelle se loge, après l'opération, dans le manche dont il est garni.

Pour se servir du Passe-mèche, on garnit d'abord, à l'inçu du malade, l'aiguille d'une bandelette dont le bout sort d'un bon pouce par le dessus de l'instrument; on la met sur le porte-aiguille (*) et on enduit le tout d'un peu de graisse ou d'huile, qui, en collant le bout de la bandelette au porte-aiguille, fixe l'aiguille. L'instrument ainsi préparé, on le met à côté du malade sous une compresse et un mouchoir plié en cravatte, qui suffissent pour le pensement. Si la partie du corps, sur laquelle on doit opérer, a besoin d'être rasée ou entourée d'un bandage de corps, on le fera avant de passer à l'opération.

Pour l'opération, le pli des téguments formé et tenu par la main d'un aide et de l'opérateur, celui-ci remet au premier la compresse, et, pendant qu'il s'entretient avec le malade sur le lieu convenable pour le séton, il l'établit tout à l'improviste, en perçant la base du pli avec le Passe-mèche qu'il a saisi sans tenir la bandelette, laquelle doit flotter en dessous. Avant de percer il ajuste l'instrument devant le pli, puis il l'enfonce avec rapidité et le retire aussitôt par une action non intérompue : l'aiguille qui s'en est séparée, reste pendante à la mèche qui forme le séton. Cette perforation faite, on lache le pli et l'on couvre promptement les deux ouvertures avec la compresse qui suffit sans plumasseau et que

(*) On s'assure alors si l'ouverture de l'aiguille est propre et glissante, en y frottant un peu avec le porte-aiguille.

l'on fixe par le mouchoir ou le bandage de corps, après avoir dégagé l'aiguille et rapproché les deux bouts de la bandelette.

Par ce procédé le malade est pensé à l'instant même où il se sent blessé. La durée de l'opération est si courte, que l'instrument n'est jamais teint de sang.

Pour prouver combien notre intsrument facilite l'opération du séton, et combien il diminue et abrège la douleur, nous donnerons ici, par un extrait d'un ouvrage qui ne vient que de paraître (*), les deux procédés opératoires employés aujourd'hui.

« L'opération par laquelle on place un séton sous-cutané, l'une des plus simples et des plus faciles, se pratique par deux procédés différents. Pour l'exécuter par le procédé le plus ordinaire, on prépare une alèze, de la charpie, une compresse, une bande, et on se munit d'un bistouri droit et aigu, ainsi que d'un stylet-aiguille, dans lequel on passe la mèche, qu'on enduit de cérat ou de quelque autre corps gras. L'alèze étant placée et la partie rasée, le chirurgien fait aux téguments un pli perpendiculaire à la direction qu'il veut donner au séton, et après en avoir confié une extrémité à un aide, tandis qu'il tient l'autre entre le pouce et l'indicateur de l'une de ses mains, il en traverse la base avec le bistouri, en appuyant un peu sur la pointe et relevant le talon, afin de faire la plaie de sortie aussi large que celle d'entrée; il retire l'instrument, en évitant d'inciser davantage les parties, et y substitue le stylet-aiguille, qu'il tire par le point op-

---

(*) Nouveaux éléments de pathologie médico-chirurgicale; par messieurs Roche et Sanson, 1825.

posé à son entrée, jusqu'à ce qu'il soit sorti, et qu'il ait entraîné après lui deux ou trois pouces de longueur de la mèche. Quelques personnes glissent ce stylet sur la lame du bistouri; mais quand on tient bien le pli fait aux téguments, le trajet entre les deux plaies est si court, qu'il est tout-à-fait impossible de se fourvoyer, et en suivant le procédé qui vient d'être décrit, on évite l'embarras de tenir et de faire agir en même temps deux instruments dans une plaie étroite. »

« Dans le second procédé, le meilleur, parcequ'il est le plus court, on ne se sert ni du bistouri ni du stylet, mais on fait usage d'un instrument qui les remplace tous deux, parcequ'en même temps il fait la plaie et y dépose la mèche. Cet instrument est l'aiguille à séton, formée d'une lame plate, longue de cinq à six pouces, large de six lignes, terminée en pointe de lancette par une de ses extrémités, et présentant à l'autre une ouverture dans laquelle on passe le séton. Pour se servir de cet instrument, on présente sa pointe à la base du pli de la peau, qu'on traverse rapidement, et on le retire par le point opposé à son entrée. »

Afin de demontrer les inconvénients auxquels ces méthodes ordinaires d'établir le séton peuvent donner lieu, nous citerons deux faits pour exemples.

M.lle F. F. C. demeurant à Moorslede, à une lieue d'ici, nous consulta, vers la fin de 1824, pour une affection pulmonaire, dont les symptômes l'effrayaient pour la seconde fois. Nous lui conseillames le séton. A ce mot elle recula d'effroi. En nous expliquant les motifs de son appréhension contre un moyen dont nous lui promettions beaucoup de bien,

elle le fit en ces termes: « J'ai porté plusieurs semaines un séton qui m'a guéri, mais malgré cela je ne consentirai point à m'en laisser établir un autre. Voici pourquoi: quand le chirurgien P..... m'établit un séton, il y a deux ans, la peau dans laquelle il avait fait deux ouvertures, lui échappa avant qu'il y eut porté son aiguille avec la mèche; il eut la plus grande peine pour trouver la seconde ouverture, et pendant tout le temps qu'il cherchait à y parvenir il me fit endurer d'horribles douleurs: il m'a tant fait souffrir que je ne pourrai jamais l'effacer de ma mémoire. Ne me parlez donc plus de séton: j'aimerais mieux mourir que de consentir de nouveau à cette opération. »

Nous lui parlames de notre méthode d'établir le séton: inutile. Ce ne fut qu'après des explications, des détails et des persuasions sans fin, après lui avoir prouvé que l'accident arrivé à son chirurgien ne pouvait pas nous arriver, et après lui avoir promis formellement de faire l'opération presque à son inçu et pour ainsi dire sans douleur, qu'elle consentit: nous établimes donc le séton, et aujourd'hui elle peut encore déclarer que nous avons tenu notre promesse.

M.lle N..... habitant une ville à cinq lieues d'ici, nous consulta, au commencement de l'année dernière, pour la récidive d'une affection morbide. Nous lui proposames le séton pour remplir un but thérapeutique. Voyant que le nom de cet exutoire fit sur son imagination une impression extraordinairement vive, nous lui en demandames les motifs. Cette jeune et aimable personne avait déjà porté un séton au côté gauche de la poitrine, lors

de sa première affection, il y avait trois ans alors; l'exutoire avait très-bien opéré, mais un accident arrivé lorsqu'on l'etablissait était la cause de l'aversion qu'elle avait pour ce moyen.

Le chirurgien, opérant avec l'aiguille à séton ordinaire, diriga cet instrument sur une côte au lieu d'en traverser le pli des téguments. La résistence qu'offrit cet os se fit sentir à la malade et à l'opérateur, qui, en changeant la direction de l'aiguille, se blessa aux doigts, ce qui ajouta encore au trouble et augmenta l'effroi que la personne aussi délicate que jolie en conserva.

Après bien de démonstrations, elle se décida néanmoins à se laisser opérer par le moyen du Passe-mèche, dont nous avions dû lui détailler tous les avantages. Sa maman, qui était seule de la confidence, nous aida à tenir le pli des téguments, à travers lesquels nous portames la mèche avec une telle rapidité qu'elle ne l'apperçut pas, et que la malade ne pouvait assez louer le nouveau procédé opératoire. Depuis plus d'un an elle est parfaitement guérie, simplement par ledit exutoire, pour lequel elle n'éprouve maintenant plus la moindre aversion.

Doit-on attribuer les deux accidents, objets de ces observations, qui appartiennent chacune à un mode différent d'établir le séton, doit-on les attribuer à la maladresse des chirurgiens ou à la manière d'opérer? Nous devons excuser les chirurgiens.

En effet, n'est il pas naturel qu'un malade, sur lequel on porte le bistouri, se remue plus ou moins? Alors, souvent, le pli qu'on a percé s'échappe des doigts, ou se dérange, et voilà ce qui arriva chez la première personne dont il est fait mention.

Examinons maintenant l'aiguille à séton ordinaire : c'est un instrument avec une pointe et deux bords tranchants, sans manche, d'une forme difficile à manier et qu'on doit enduire de graisse ou d'huile avant de l'employer. On perce alors lentement une peau extraordinairement sensible, ou dure comme du cuir ; puis on resaisit cette aiguille par la pointe, pour la faire traverser en entier et de toute sa longueur, avec une partie de la bandelette, en deux temps, la route qu'elle s'est frayée : est-on, de cette manière, responsable des petits accidents qui peuvent arriver pendant l'opération, comme par exemple celui qui fait le sujet de la seconde observation ?

Nous pensons que c'est à cause des inconvénients dont nous venons de parler, que biens des praticiens préfèrent encore d'employer le bistouri et le stylet-aiguille.

Comme notre instrument, dont l'aiguille se loge dans le manche du porte-aiguille, ne demande point d'étui, le prix n'en dépasse guère celui de l'aiguille ordinaire avec l'étui imparfait, qu'on à imaginé pour en garantir le tranchant.

Les artistes vétérinaires, qui font un emploi très-fréquent du séton, et le plus souvent avec un plein succès, peuvent se servir également avec avantage du Passe-mèche, si ce n'est dans les cas où ils désirent que ledit exutoire ait un trajet plus étendu que le pli des téguments ne le permet.

Lorsqu'on voudra passer l'aiguille sur la pierre, on la placera sur le porte-aiguille, où on la fixe aisement par le pouce.

FIN.

EN VENTE

chez D. VAN HEE, Imprimeur-Libraire, à Roulers:

TABLEAU d'une nouvelle définition et dénomination des différens genres d'accouchemens et délivrances; par J. Jaequemyns. 1807.

LESSEN van A. Leroy over het bloedverlies; vertaeld en vermeerderd door J. Jaequemyns. 1808. In 8.

TAFEREEL van vergelyking der kinder- en koey-pokskens, door J. Addington; vertaeld door J. Jaequemyns. 1809

BESCHOUWING der koey-pokskens; opgesteld door J. Jaequemyns, ten verzoeke van den heer Chauvelin, Prefect van het departement der Leye, goedgekeurd, en ten koste van het gouvernement gezonden aen alle de Meyers van het departement (1). 1809.

(1) *Extrait des actes de la préfecture*, 1810, *page* 88:

» Du 20 Avril 1810.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA LYS,

A Messieurs les Maires.

Monsieur JAEQUEMYNS ayant exposé les avantages de la pratique de la Vaccine dans un ouvrage écrit en idiôme du pays, ouvrage qui a reçu l'approbation des personnes les plus éclairées, j'ai pensé qu'il serait avantageux de joindre cette instruction à celles que je vous ai déjà fait parvenir sur cet objet à différentes époques. J'en ai en conséquence fait envoyer un exemplaire à chacun des Maires du Département.

Cet ouvrage pouvant servir efficacement à détruire toute espèce de préjugés qui peuvent exister encore contre l'usage de la Vaccine, je vous invite à le communiquer au Curé ou Desservant, au Médecin, à la Sage-Femme, à l'Instituteur primaire et aux autres habitans de votre Commune qui, en y puisant des preuves de l'efficacité de ce préservatif, peuvent en propager la pratique par l'influence de leur esprit et de leur exemple.

J'ai l'honneur de vous saluer,

F. CHAUVELIN. »